

Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2010
Salle des fêtes de st georges de Noisé

Procès-verbal

L'an deux mil dix , le 1^{er} juillet

Les membres du conseil dûment convoqués se sont réunis à 20 h 30 dans la salle des fêtes de st georges de Noisé sous la présidence de Mr Pascal OLIVIER

Etaient présents : M Tournayre J, Origny P (remplaçant Ph Marsault) Rongeon ch , Ramdame C (remplaçante de G Desprez) Y Pacreau , S Fournier, O Biennu, N Morisset , N Fortuné , B Renoux, S Destandau, B Faucher, S Juin, L gauthier , Miot M (remplaçante de R Perrin), M Giraudon, J Bâcle , P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, F Chauvancy, A Pelletier (remplaçante de J LIBNER) P Olivier, BOUCHET M, N Mineau, P Coury, Y Girard (remplaçante de M Pineau), B Bonnet, D Meen,

Pouvoirs :

Excusés :

Absents : Dupont Marc

Secrétaires de séance : J Bâcle assisté de Mme Cathelineau

Le quorum étant atteint , le président ouvre la séance à 20 h 45 et laisse la parole au maire de la commune.

M Faucher précise que la commune « vit au rythme de la crise économique ambiante » et que le projet de rénovation-extension de la salle des fêtes est de ce fait ajourné .

Il informe que l'entreprise CMJB (électricité-plomberie) va s'installer à l'entrée du bourg dans un bâtiment neuf . Il fait part aussi de l'inquiétude des agriculteurs , et des conséquences de la fermeture de la boulangerie de verruyes en matière de distribution à domicile.

M Olivier souhaite présenter les 2 nouveaux agents :

Sandra Bordier (remplaçante d'estelle) , chargée de mission sous contrat de 6 mois

Henri Limousin , préventeur hygiène et sécurité, sous contrat d'1 an

Ordre du jour

Economie :

- ⇒ **Atelier relais : DCE + photovoltaïque**
- ⇒ **Zone la gerberie : achat terrain et installation transformateur**
- ⇒ **Vente terrain SMC – bornage**
- ⇒ **Achat Bard – bornage**

école :

- ⇒ **Avenant de travaux**

Gendarmerie :

- ⇒ **Renouvellement bail en cours**
- ⇒ **achat terrain Gobin –projet construction caserne**

Enfance :

- ⇒ **Tarifs garderie et mercredi loisirs**
- ⇒ **Transfert garderie st pardoux à l'ombrelle**

Finances

- ⇒ **Décision modificative n° 3**

Gestion du personnel :

- ⇒ **Création poste adjoint d'animation 2è cl temps non complet**
- ⇒ **suppression poste adjoint technique 2è cl à 6 h 33 mn**
- ⇒ **Renouvellement CDD (3 contrats)**

Divers

- ⇒ **Adhésion Charte terre saine**
- ⇒ **Subvention « l'homme et la pierre »**
- ⇒ **Subvention PAIO – maison de l'emploi**

Missions prévention hygiène et sécurité

La démarche est exposée en détail à l'écran et porte sur les points suivants :

- ⇒ Préparation de l'évaluation
- ⇒ Identification des risques
- ⇒ Evaluation des risques
- ⇒ Classification des risques
- ⇒ Réalisation du document unique (1 par commune)
- ⇒ Proposition et mise en œuvre du plan d'actions

Pour assurer le suivi de la démarche, il est nécessaire de constituer **un comité de pilotage intercommunal**. Monsieur Olivier propose la composition suivante :

- ❑ 3 élus référents + le président de la CDC
- ❑ 6 agents de différents domaines d'activités dont 3 ACMO
- ❑ le préventeur

et demande à l'assemblée si des candidats parmi les référents élus désignés par le conseil municipal sont intéressés.

3 élus se proposent et sont désignés membres élus :

Denis PIOLI - St Georges
Christian RONGEON – Clavé
Yolande GIRARD – Verruyes

Un courrier sera adressé aux mairies pour les candidatures parmi les agents dont 3 acmo.

Approbation PV conseil du 18 mai 2010

Concernant le sujet sur « accueil de loisirs – encadrement de l'animation » : M Bâcle sollicite le retrait de la mention portée au PV et demande à corriger comme suit :

« M Bâcle fait remarquer que, selon la convention collective de l'animation qui régit notamment l'emploi des animateurs, la rémunération se fait parfois sur des bases forfaitaires. Ces dispositions, que devaient faire valoir les associations de gestion les années passées, induisent pour l'employeur un coût de l'emploi inférieur au coût d'une rémunération sur des bases horaires. Il s'interroge donc sur l'impact de la présente délibération sur le budget du centre de loisirs, bâti à partir de celui des années passées »

aucune autre remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Economie :

Atelier relais : DCE + photovoltaïque

La négociation concernant l'installation d'une toiture en panneaux photovoltaïque est en cours avec Enertek.

Il est proposé une toiture adaptée pour recevoir l'installation et intégrer les options suivantes au marché de base : clôture et pont roulant

L'estimation des travaux ht passe ainsi à **539 300 €** au lieu de 475 700 € comprenant la voirie et les accès ainsi que la toiture adaptée pour recevoir du photovoltaïque.

Les honoraires ont été recalculés en conséquence.

M Moreau informe qu'une demande de location a été faite pour l'atelier 2 (entrée dans les lieux prévue mars 2011)

Plan prévisionnel stade PROJET :

Dépenses		Recettes	
Travaux	539 300.00	DDR	175 000.00
honoraires MO (6.9 %)	37 211.70	FRIL et CG	128 520.00
SPS	1 764.18	FEADER	60 000.00
Géomètre	370.00	Ministère Intérieur	50 000.00
Etudes géotechniques	2 194.00		
Frais d'appel d'offres	2 000.00	CDC	171 368.40
Divers	2 048.52		
Total HT	584 888.40	Total HT	584 888.40

Précédent plan prévisionnel stade APD (du 18.05.2010)

Dépenses		Recettes	
Travaux	475 700.00	DDR	175 000.00
honoraires MO (6.9 %)	32 823.30	FRIL et CG	128 520.00
SPS	1 764.18	FEADER	60 000.00
Géomètre	370.00	Ministère Intérieur	50 000.00
Etudes géotechniques	2 194.00		
Frais d'appel d'offres	2 000.00	CDC 20%	103 380.00
Divers	2 048.52		
Total HT	516 900.00	Total HT	516 900.00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
Valide de principe d'une toiture pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques avec convention de location avec l'installateur.
Valide le PROJET de l'architecte avec options ci-dessus au marché de base pour un montant d'opération total à 584 888.40 € ht
Autorise le président à déposer le permis de construire

Zone la gerberie : achat terrain et installation transformateur

Il est proposé au conseil l'achat du terrain appartenant aux consorts Pétrault pour intégration à la zone économique dite « la gerberie » et installation d'un transformateur électrique proche de la station service Martin Thiery.

- Parcelle n°1151 – rond point nord de Mazières - (section A)
- Superficie de 66 ares 48
- Prix d'achat : 1 euro le m² réparti comme suit : 4904 € pour les consorts Pétrault et 1744 € pour les indemnités du fermier.

Cette parcelle n'est plus achetée par le conseil général qui abandonne l'idée d'aménagement d'une aire de stationnement. Par contre, le conseil général s'engage à réaliser les travaux de remblaiement pour l'accès à la station service.

Mr Tournayre demande si les études d'aménagement ont été engagées sur cette zone.

Mr Moreau répond que la surface des parcelles existantes doit permettre l'installation des entreprises « à la demande », c'est pourquoi, les lots ne sont pas définis.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
Autorise le président à signer l'acte notarié d'achat du terrain Pétrault au prix de 1 euro le m² y compris éviction au fermier pour 1744 €***

Le devis Gérédis pour installation d'un transformateur de 400 kva est de 39 000.07 € ht soit

- **part de la communauté = 23 400.04 € ht**
- Part de gérédis = 15600.03 € ht

Ce transformateur doit permettre de desservir toute la zone économique y compris la station service.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
Autorise le président à signer la convention d'alimentation en énergie électrique de la zone économique « la Gerberie » et de prendre en charge financièrement la somme de 23 400 € ht***

Vente terrain SMC – bornage

Par délibération du 18 mai, le conseil a fixé le prix de vente d'un terrain au SMC situé à la Croix des Vignes pour la création d'une déchetterie à 5 € net vendeur.

Le comité syndical a approuvé la création de cette déchetterie et le bureau syndical a donné son avis favorable au prix proposé.

Préalablement à la vente, la communauté de communes doit devenir propriétaire de la parcelle pour laquelle elle a déjà versé une avance financière de réservation auprès de la Safer (5500 €)

Pour clore l'acquisition, la Safer demande le réajustement de l'opération à hauteur de 911.92 €.

Concernant l'acquisition à la Safer :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'acte d'acquisition avec la Safer et à verser le complément de 911.92 €

Concernant la vente au SMC Haut val de sèvre :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité (29 votants – 2 abstentions)

Autorise le Président à signer l'acte de vente avec le SMC haut Val de Sèvre au prix de 5 euros le m² pour une surface de 8000 m² environ à déterminer après bornage

Dit que les frais de bornage sont à la charge du vendeur.

Achat Bard – bornage

Par délibération du 22.09.2009, le président a signé une promesse d'achat de terrain à M Bard situé à la croix des vignes en vue de la réalisation de la zone d'activité sur la base de 1.50 € le m². Le permis d'aménager va être engagé (consultation maîtrise d'œuvre en cours).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le président à signer l'acte d'achat de la parcelle dont la surface sera définie après bornage.

Dit que le prix d'achat est de 1.50 €

Les frais de bornage seront répartis entre les parties

école :

Avenant de travaux sur école de St pardoux

Il est demandé d'entériner les correction sur les lots ci-dessous :

- 7b (Motard) : l'avenant est d'un montant de **3 665,51 € HT** au lieu de 3 714,51 €
- 8b (Motard) : l'avenant est d'un montant de **2 058,54 € HT** au lieu de 2 009,54 €
- 10B (Puaud) : l'avenant est d'un montant de **3 978,88 € HT** au lieu de 3 978,48 €

et de valider les nouveaux avenants:

- 6B (Bodin) : **1 060,00 € HT**
- 9B(blanchard) : **4 641.51 € ht**
- 10B(puaud) : **696.21 € ht**
- 11B(gatinelect) : **458.50 € ht**

soit un **total d'avenants** porté à **26 082.85 € ht** pour st pardoux

Mme Juin demande si après ces avenants , les travaux seront finis .

Mr Renoux précise que la rénovation engendre beaucoup d'imprévus mais que les travaux devraient se terminer fin juillet 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité autorise le président à signer les avenants ci-dessus.

Gendarmerie :

Renouvellement bail en cours

La caserne actuelle située au 15 rue du Pré martinet fait l'objet d'un bail de 9 ans qui s'achevait le 31.12.2009 sur la base de 9844.32 € de loyer annuel.

Les services de Gendarmerie propose de le reconduire pour un bail de 9 ans sur la base d'un **loyer annuel de 10 500 €.**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité Autorise le président à signer le bail aux conditions ci-dessus.

achat terrain Gobin –projet construction caserne gendarmerie

par délibération du 1^{er} décembre 2009 , le président a signé une promesse d'achat du terrain situé entre le salon de coiffure et tti sur la commune de mazières avec M Gobin propriétaire sur la base de 6 € le m² sous condition suspensive d'acceptation par la commission de gendarmerie.
Le choix du terrain est approuvé.

Vu le procès-verbal de délimitation en date du 17 mars 2010

Considérant que le terrain cadastré AA 105 est d'une contenance de 3108 m²

Considérant que le certificat d'urbanisme a été accordé en date du 1^{er} avril 2010

Considérant que cette construction comprenant un bâtiment de service et 5 logements de fonction est d'utilité publique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le président à signer l'acte d'achat de la parcelle ci-dessus pour le prix de 6 € net vendeur soit total de 18 648 €

Dit que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur (1200 €)

Demande l'exonération du versement des droits d'enregistrement ou de mutation et de la TLE

Enfance :

M Le Président propose d'examiner les tarifs garderie et mercredi loisirs pour l'année 2010-2011 :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

- **la grille des tarifs ci-dessous comprenant l'application d'une augmentation de 2 % au 1^{er} septembre 2010 et établie en fonction de la situation des familles et de la réactualisation des quotients de la CAF et MSA**
- **les tarifs dérogation garderie ½ h supplémentaire (Caf 0.84 € et Msa 2.10 €)**
- **Dit que des pénalités seront appliquées en cas de dépassement des horaires sans demande de dérogation préalable soit 5 € par quart entamé et par enfant**
- **Dit que la recette sera imputée au compte 7067.**

QF	TRANCHES	LA PRESENCE GARDERIE		MERCREDI LOISIRS		½ JOURNEE MERCREDI	
		CAF	MSA	CAF	MSA	CAF	MSA
1	De 0 à 460	0,28 €	1,18 €	4,91 €	8,52 €	2,46 €	4,26 €
2	De 461 à 770	0,39 €	1,31 €	5,77 €	9,38 €	2,90 €	4,69 €
3	De 771 à 900	0,49 €	1,41 €	6,64 €	10,25 €	3,31 €	5,13 €
4	De 901 à 1050	0,60 €	1,52 €	7,50 €	11,11 €	3,75 €	5,56 €
5	De 1051 à 1200	0,70 €	1,62 €	8,36 €	11,97 €	4,18 €	6,00 €
6	De 1201 à 1350	0,83 €	1,73 €	9,23 €	12,84 €	4,62 €	6,41 €
7	De 1351 à 1500	0,93 €	1,85 €	10,09 €	13,70 €	5,05 €	6,85 €
8	Au-delà de 1500	1,04 €	1,96 €	10,93 €	14,55 €	5,48 €	7,27 €

Transfert garderie st pardoux à l'ombrelle

Dans le cadre des travaux à l'école publique, les enfants, parents, agents, enseignants sont tous unanimes pour maintenir la garderie périscolaire à l'ombrelle place des tulipiers et non pas dans la salle de motricité de l'école à partir de la rentrée de septembre.

La salle de motricité va d'ailleurs servir de salle de repos pour les maternelles.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide

Le transfert de la garderie de St Pardoux publique à l'ombrelle matin et soir à compter du 2 septembre 2010.

Finances

Le Président propose la décision modificative budgétaire n° 3 en raison de l'achat d'un serveur (cout total 3406.21) et d'un ordinateur portable pour l'agent préventeur recruté (500 €) .

Virement de crédits de l'opération 30 à l'opération 32 pour crédits manquants

Crédit à ouvrir		Crédits à réduire	
2183/32 matériel administratif	741 €	21578/30 matériel divers	741 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver la DM N°3

Gestion du personnel :

Création poste adjoint d'animation 2è cl temps non complet (6h33)

Un agent est actuellement en fin de 6è année de contrat à durée déterminée sur le poste d'agent technique pour exercer des fonctions d'agent d'animation en garderie à Clavé et passe actuellement le BAFA

Réglementairement, il n'est pas possible de prolonger au-delà de la 6è année un agent en CDD ; c'est pourquoi, il est proposé de l'intégrer à la fonction publique territoriale.

Ses fonctions et les besoins de la collectivité correspondant mieux au grade d'adjoint d'animation, il est proposé au conseil de créer un poste d'adjoint d'animation 2è classe sur 6 h 33 mn et de demander la suppression du poste d'adjoint technique 2è classe (6 h 33 mn) qu'elle occupait précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Décide la création d'un poste à temps non complet de 6h33 mn d'adjoint d'animation 2è classe

Autorisant le président à lancer la publicité auprès du centre de gestion

Demande la suppression du poste d'adjoint technique 2è classe de 6 h33 mn auprès du CTP du centre de gestion

Renouvellement CDD (3 contrats)

Ces 3 contrats arrivent à terme fin août et les agents affectés peuvent être renouvelés dans leur fonction :

Poste d'adjoint technique 2è classe – agent de nettoyage à l'école de St Marc pour 14 h 15

Poste d'adjoint d'animation 2è classe – agent d'animation école verruyes pour 16 h 00

Poste d'adjoint d'animation 2è classe – agent d'animation école privée st pardoux pour 17h30

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le président à reconduire les contrats ci-dessus pour une durée de 3 ans avec les mêmes agents

A lancer la publicité de vacance de poste réglementaire auprès du cdg 79

Prolongation contrat CAE –

Ce contrat a été renouvelé 2 fois, il est possible de le reconduire à nouveau pour 6 mois.

L'école de St Marc a besoin d'un agent de service complémentaire le matin en maternelle et les écoles du réseau bénéficient par l'intermédiaire de l'agent recrutée de nationalité anglaise d'une intervention en langue l'après-midi à la demande.

Rappel coût restant à charge : 990.64 (sal ch comprises) – 794.74 (subv) = 195.90 € par mois

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

Autorise le président à reconduire le contrat CAE pour 6 mois.

Adhésion Charte terre saine

Opération initiée par la Région sur le thème « votre commune sans pesticide »

Rappel des enjeux :

- Protéger la santé humaine
- Préserver les ressources pour l'alimentation en eau potable
- Préserver la biodiversité, faune et flore, et les milieux naturels
- Réduire significativement l'ensemble des nuisances et les coûts consécutifs à l'usage des pesticides

en adoptant des démarches exemplaires qui contribuent également à inciter les autres utilisateurs, (particuliers, entreprises, agriculteurs..) à réduire l'usage de pesticides.

Objectifs

La réduction des pesticides concernent toutes les propriétés publiques ou privées de la communauté et des communes

L'attribution de **papillons** concernent les sites extérieurs : parc et jardins – espaces verts – voirie-terrain de sport – cimetières – stations d'épuration etc...

- ⇒ Respect de la réglementation en vigueur pour la protection de la santé et de prendre toutes précautions utiles.
- ⇒ Concevoir les sites concernés et leur entretien en vue de la réduction et/ou la suppression des pesticides
- ⇒ Former le personnel
- ⇒ Utiliser le cahier des charges en conformité avec les objectifs de la charte
- ⇒ Organiser et assurer une information régulière de la population sur le sens et l'intérêt de ces nouvelles pratiques,
- ⇒ Réaliser et communiquer annuellement un bilan.

M le Président souligne que cette démarche est déjà initiée au jardin Val de Flore, et qu'il est souhaitable de l'étendre à l'ensemble des espaces gérés par la communauté (école, pôle sportif, gendarmerie, trésorerie, etc) . Une information auprès du public et une formation des agents seront nécessaire. Des panneaux ont déjà été installés au jardin pour apporter aux visiteurs les explications sur les méthodes de gestion d'entretien des espaces.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
Décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la communauté,
d'adopter le règlement et solliciter l'adhésion de la communauté à la Charte Terre Saine
Poitou-Charentes « votre commune sans pesticides ».***

Subventions

- ❖ Subvention PAIO – maison de l'emploi :

La maison de l'emploi a transmis son compte rendu d'assemblée générale du 26.03.2010 et sollicite un versement de 9 115 €

La communauté n'a pas souhaité adhérer à l'ensemble des services regroupés au sein de la Maison de l'Emploi, mais maintient son soutien à la PAIO pour l'accueil des jeunes de 16 à 15 ans.

PV conseil du 1.07.2010

Il est proposé de reconduire la somme versée l'an passé soit 5 855 € .

Mme Fortuné regrette que la communauté ne veuille pas verser la somme demandée car la solidarité est de mise dans le social – les jeunes ne sont pas les seuls concernés. Elle demande d'en rediscuter en Bureau.

Un examen plus approfondie de la somme demandée sera faite afin de déterminer la part consacrée au social et au fonctionnement de la structure.

***Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité
Décide le versement de 5 855 € à la Maison de l'emploi
Dit que les crédits sont inscrits au BP 2010.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30
Le Président